

GÉNÉRALISATION DE LA FONCTION DACB & SUPPRESSION DES RCPART



2024 — 2025
LE JEU DE LA CHAISE MUSICALE ?

APRÈS PRESQUE 2 ANS D'EXPÉRIMENTATION, LA BGPN ANNONCE FINALEMENT LA GÉNÉRALISATION DE LA FONCTION DE DACB (DIRECTEUR ADJOINT CONSEIL BANCAIRE)

- **MANAGER DE LA LIGNE CONSEIL BANCAIRE ET MEMBRE DU CODIR EN SECTEUR :**

Le DACB gère une équipe de **6 conseillers** & 10 maximum et aura la charge d'un portefeuille entre **50 et 100 clients** (en fonction de la dimension managériale). Il aura la **responsabilité du risque**, du développement du PNB du secteur, de l'expérience clients et collaborateurs.

- **NIVEAU DE FONCTION & RÉMUNÉRATION :**

La fonction est pesée sur un **niveau Groupe A**. 100% des futurs DACB pourront s'inscrire au dispositif de promotion Groupe A.

La rémunération variable reste la même que celle du RCPART : 3000 € prime de fonction + 3000 € de variable cible. Les RCPART qui seront recrutés dans le cadre des APC seront chargé de fonction DACB jusqu'à l'obtention du Groupe A avec rétroactivité sur le salaire.

Pour la CFE- CGC, le compte n'y est pas, les nouvelles responsabilités en termes de gestion du risque et de management commercial nécessitent une forte montée en compétences qui doit être valorisée par le versement d'un accompagnement financier pour l'adaptation au poste et la revalorisation du variable des DACB (Prime de fonction et Part Variable).

- **QUID DE LA FONCTION DE RCPART ?**

La création de la fonction de DACB s'accompagne de la **suppression progressive de la fonction du RCPART. Ces derniers auront jusqu'au 31/12/2025 pour retrouver un poste.**

La CFE-CGC regrette cette réduction du nombre de managers en secteur avec un nombre de DACB inférieur à celui du RCPART compte tenu du rôle managérial plus élevé.

On passe ainsi de **677 RCPART à 515 DACB!**

La CFE-CGC dénonce cette productivité qui va fragiliser les secteurs où il n'y aura plus de RCPART et pas assez de COBA pour avoir un DACB, ce qui induit une charge supplémentaire pour les réseaux managériaux des secteurs!

La CFE-CGC a dénoncé et remonté ses fortes inquiétudes auprès de la direction sur une partie des RCPART qui ne pourra probablement pas retrouver un poste de manager en secteur avec le risque d'un déclassement faute de mieux sur une fonction de la LCB!

• **RECRUTEMENT :**

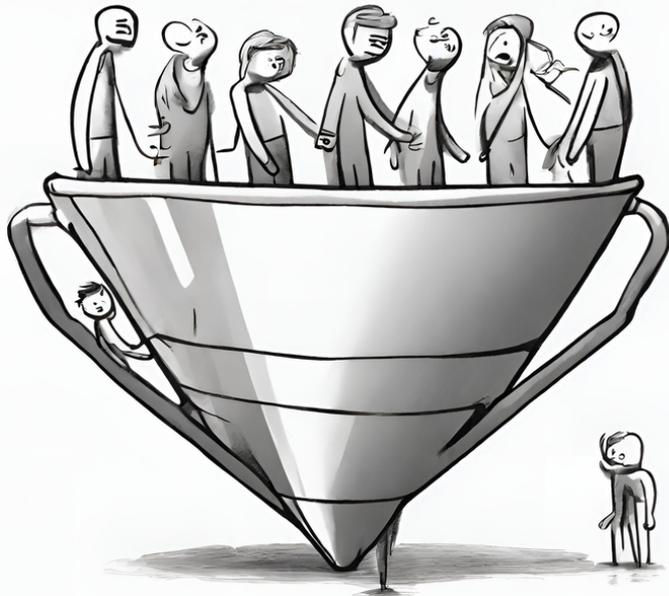
Les DACB déjà en expérimentation devront s'inscrire à la RPP pour obtenir le Groupe A.

Les RCPART devront formuler leurs souhaits d'évolution lors de la campagne d'entretiens professionnels de 2024.

Des appels à candidature seront ouverts à tous avec une priorité pour les RCPART. **Les RCPART ne pourront pas évoluer en tant que DACB en restant sur le même secteur (exception faite pour ceux qui sont en expérimentation).**

Aucun APC de DACB ne sera ouvert tant que le RCPART du secteur concerné n'est pas repositionné sur un autre poste.

La CFE-CGC a alerté la direction sur le risque de la BGPN de se priver de talents, notamment dans les régions plus rurales où l'éloignement géographique impacte fortement l'équilibre vie privée - vie professionnelle ! Des exceptions seront possibles pour des cas particuliers mais restent à la main des DEX.



• **QUID DES PARCOURS PROFESSIONNELS ?**

A force de fusionner les secteurs, on constate chaque année une réduction du nombre de managers en secteurs : DS, RE et REC... Avec la création du poste de DACB c'est **162 postes de managers qui vont encore disparaître sur une période de 2 ans !**

Par ailleurs, la CFE-CGC a alerté le siège sur le risque d'allongement des parcours professionnels des COCLI qui évoluaient jusqu'ici majoritairement sur un poste de RCPART. Demain, avec un poste de DACB positionné sur un grade supérieur à celui des RCPART on peut s'interroger sur l'impact sur les parcours professionnels de la LCB : Un COCLI pourra-t-il évoluer vers la fonction de DACB ou devra-t-il passer par la case CAEP ?



POUR PLUS D'INFORMATIONS
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT
LOCAL CFE-CGC GROUPE LA POSTE

100% À VOS CÔTÉS
VOTEZ CFE-CGC

CFE-CGC GROUPE LA POSTE - 90 RUE LAFAYETTE - T 75009 PARIS
01 48 24 77 32 - cgclaposte@gmail.com

**CFE
CGC**
Groupe La Poste